



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil d'administration du 8 décembre 2021

Délibération n° 479 autorisant le recours à l'emprunt pour l'achat de la résidence en VEFA à Troyes

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Dans le cadre de l'achat d'une résidence de 84 logements en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) située à Troyes, le conseil d'administration autorise un recours à l'emprunt de type prêt locatif social (PLS), correspondant à 51% du montant de l'acquisition soit 2 377 011€ pour un prix de VEFA de 4 660 806€.

Une fois les autorisations et différents visas relatifs au dossier d'emprunt obtenus, notamment ceux prévus dans la circulaire MESRI/MINEFIR du 3 novembre 2020, les administrateurs autorisent la directrice générale du Crous de Reims à signer tous les documents relatifs à la contractualisation dudit emprunt pour l'achat de la résidence en VEFA à Troyes.

Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 8 décembre 2021

La Présidente du Conseil d'administration

Fabienne BLAISE